

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXI N.-D. DE LEVIS—FEVRIER 1925

No 2

QUEBEC AU PRINTEMPS DE 1660

Lord Elgin, gouverneur du Canada de 1847 à 1854, qui fut si aimable et si bon pour nous, était un homme instruit et, conséquemment, sans préjugés, mais sa sympathie pour les Canadiens-français ne provenait pas seulement de sa douceur de caractère. Dès son arrivée ici, il s'était mis à étudier notre histoire et il s'était rendu compte que nos origines étaient pures et dignes des descendants des croisés.

C'est le noble lord qui a consacré définitivement le qualificatif de *temps héroïques* à la période de notre histoire qui s'étend de la fondation de Québec, en 1608, à l'expédition de M. de Tracy contre les Iroquois, en 1666.

L'expression de *temps héroïques* appliquée aux cinquante et quelques années qui s'écoulèrent de 1608 à 1666 était belle mais elle était méritée.

Il n'y a pas que les hommes qui furent braves dans les commencements de la Nouvelle-France. Les femmes furent vraiment héroïques. Que dire, par exemple, des Ursulines et des Hospitalières établies à Québec ?

Sait-on qu'aux environs de 1660 la situation était si désespérée à Québec qu'il fut presque question d'abandonner le pays ?

C'est dans les Annales du monastère des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu de Québec que nous trouvons des précisions au sujet des *tristesses* de l'année 1660.

Citons d'abord les Annales des Ursulines :

“Les habitants de Québec étaient pour la plupart dispersés dans les champs, au printemps de 1660, quand, soudain, se répand la nouvelle que douze cents Iroquois, rassemblés dans les environs de Montréal, complotent de perdre toute la colonie, “et que, dans ce but, ils vont commencer par la capitale où réside Ononchio, afin qu'ayant coupé la tête, il leur soit plus facile d'abattre les *membres*”, c'est-à-dire qu'après avoir pris Québec, ils fondront sur Trois-Rivières et Montréal, pour anéantir à jamais en Canada la race française !

“Qu'on s'imagine, s'il est possible, la terreur qui se répand partout à cette nouvelle ! On expose le Saint-Sacrement pour implorer la miséricorde de Dieu, et l'on se recommande à la Sainte Vierge. Mgr de Laval, craignant pour les religieuses, leur ordonne de sortir de leurs maisons, et les fait conduire chez les RR. PP. Jésuites où on leur donne des corps-de-logis séparés : aux Ursulines, celui de la Congrégation, et aux Hospitalières, un autre qui en était voisin (1).

“Quand les habitants nous virent quitter une maison aussi forte que la nôtre, dit la Mère de l'Incarnation, “car celle de l'hôpital est mal située au regard des Iroquois, ils furent si épouvantés qu'ils crurent que tout était perdu. Ils abandonnèrent leurs maisons et se retirèrent, les uns dans le fort, les autres chez les Révérends Pères, les autres chez Mgr notre évêque, et les autres chez nous où nous avons six ou sept familles, tant chez nos domestiques, que dans nos parlours et offices extérieurs. Le reste se barricada de tous côtés dans la basse-ville où l'on posa plusieurs corps de garde.”

“Cependant le monastère avait été mis en état de siège.” L'on avait fait quantité de redoutes, dont la plus forte était proche de notre écurie, pour défendre la grange d'un côté et l'église de l'autre. Toutes nos fenêtres étaient garnies de poutreaux et murailles à moitié avec des meurtrières. L'on avait fait des défenses sur nos perrons. Il y avait des ponts

(1) Nous lisons dans le **Journal des Jésuites**, à la date du 19 mai 1660 : “Le mercredi 19 au soir commencèrent les religieuses à venir se coucher : les Ursulines à la Congrégation et les Hospitalières à la menuiserie et ce pour la crainte des ennemis, leur maison n'étant pas en état de défense. Item le Saint Sacrement de la paroisse et de leur maison.” A la date du 26 mai 1660, on lit encore : “Le 26, les Ursulines cessèrent de venir.”

de communication d'un appartement à l'autre, et de notre maison à celle de nos domestiques. Nous ne pouvions même sortir dans notre cour que par une petite porte à moulinet, où il ne pouvait passer qu'une personne à la fois. En un mot, notre monastère était converti en un fort gardé par vingt-quatre hommes bien résolus. L'on avait posé des corps-de-garde aux deux extrémités de notre maison, et la faction s'y faisait régulièrement.

"J'eus permission de ne point sortir, ajoute la Mère de l'Incarnation, afin de ne pas laisser notre monastère à l'abandon de tant d'hommes de guerre, à qui il me fallait fournir les munitions nécessaires, tant pour la bouche que pour la garde. Trois autres religieuses demeurèrent avec moi. Je n'avais aucune crainte, ni dans l'esprit, ni à l'extérieur ; mais je vous avoue que je fus sensiblement touchée, voyant qu'on nous ôtait le Saint-Sacrement. Une de nos soeurs nommée de Sainte-Ursule pleurait amèrement et demeurait inconsolable."

"Une nuit s'étant ainsi passée dans les transes, le lendemain matin, après la messe, on ramena à leur monastère la famille émigrée des Ursulines et de leurs élèves. Le soir venu, elles reprirent le chemin du collège des Révérends Pères : cette scène qui, heureusement, ne devait pas avoir de dénouement sérieux, se renouvela pendant huit jours. Jugeant alors que le monastère était suffisamment fortifié, on permit aux religieuses d'y demeurer, sans cependant oser encore y remettre le Saint-Sacrement, ce qui était pour nos bonnes Mères, la plus sensible de toutes les privations.

"Le 8 juin, on commençait à se rassurer un peu, lorsqu'on apporte tout-à-coup la nouvelle que les Iroquois sont à la veille de tomber sur Québec. "En moins d'une demi-heure, dit la Mère de l'Incarnation, chacun fut rangé en son poste et en état de se défendre. Toutes nos portes furent de nouveau barricadées, et je munis tous nos soldats de ce qui leur était nécessaire. Les femmes étaient tout-à-fait éfrayées."

"On redouble les prières ; la confiance en la protection de Marie était sans bornes." Un de nos domestiques, que je faisais travailler à nos fortifications, me dit avec une ferveur tout animée de confiance : "Ne vous imaginez pas,

ma Mère, que Dieu permette que l'ennemi nous surprenne : il enverra quelque Huron par les prières de la Sainte Vierge, qui nous donnera les avis nécessaire pour notre conservation. La Sainte Vierge a coutume de nous faire cette faveur en toute occasion, elle le fera encore à l'avenir." Ce discours me toucha fort, ajoute la Vénérable Mère, et nous en vîmes l'effet dès le jour même ou le lendemain. Deux Hurons qui avaient été pris, et qui s'étaient sauvés comme miraculeusement par l'assistance de la Sainte Vierge, arrivèrent à Québec, apportant la nouvelle du généreux dévouement de Daulac (Dollard) et de ses compagnons, et de la retraite de l'ennemi. Cette nouvelle fit cesser la garde dans tous les lieux, excepté dans les forts, et tout le monde commença à respirer, car il y avait cinq semaines qu'on n'avait point eu de repos ni de jour ni de nuit. Cependant, je n'ai pas vu qu'aucune de nous ait été hors de sa tranquillité. Le bruit même de la garde ne nous donnait aucune distraction. Nos gens n'entraient dans notre clôture que le soir : ils en sortaient le matin pour aller à leur travail, notre dortoir étant toujours bien fermé. La nuit on leur laissait les passages d'en bas et les offices ouverts, pour faire la ronde et la visite.

"Pour moi, je vous assure que j'étais extrêmement fatiguée : car encore que je fusse enfermée dans notre dortoir, mon oreille néanmoins faisait le guet toute la nuit de crainte d'alarme, et pour être toujours prête à donner à nos soldats les munitions nécessaires en cas d'attaque. Nous avions vingt-quatre hommes auxquels il fallait donner tous les besoins de guerre et de vivres. Ils étaient divisés en trois corps-de-garde et faisaient la ronde toute la nuit par les ponts de communication qui allaient partout, et nous gardaient ainsi fort exactement. Enfin, nous fûmes heureuses d'être délivrées de ce fardeau, et l'on en chanta le *Te Deum* en toutes les églises."

Dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* de la Mère Juchereau de Saint-Ignace, publiée à Montauban en 1751, nous lisons :

"Peu de jours après (les élections des officiers de l'Hôtel-Dieu) il se répandit une nouvelle qui jetta l'effroi partout, on assura qu'une armée d'Iroquois approchait de Québec, qu'ils avaient résolu de massacrer tous les français, et

qu'ils en voulaient particulièrement aux Religieuses. Monseigneur l'evêque et M. d'Argenson, gouverneur, firent assembler les anciens et les sages du pays, pour prendre conseil sur ce qu'il y avait à faire en cette occasion, tous conclurent qu'on ne devait pas laisser la nuit les Hospitalières et les Ursulines dans leurs monastères, parce qu'elles seraient trop exposées aux insultes des ennemis, le Prélat nous envoya aussitôt un ordre de nous retirer dans un appartement de la maison des Jésuites, les Ursulines reçurent un ordre semblable, on nous plaça dans un corps de logis séparé d'une cour dans laquelle les familles chrétiennes d'Algonquins et des Hurons s'étaient cabannés. Comme on croyait que le danger n'était que pour la nuit, nous sortions de chez nous tous les soirs une heure avant le coucher du soleil, et nous revenions tous les matins quand il était grand jour, il ne restait dans notre maison que trois ou quatre religieuses, tant pour avoir soin de quelques malades qui étaient dans l'Hôpital, que pour empêcher les désordres qui auraient pu arriver dans un couvent abandonné.

Mais pour la sûreté de celles qui s'exposaient ainsi au péril, Monsieur le Gouverneur fit faire la garde toutes les nuits autour de notre monastère pour arrêter les Iroquois, les sentinelles criaient à tout moment ici comme par toute la ville : qui va là ; et cette précaution fut si utile qu'on apprit par les Iroquois que l'on fit prisonniers quelque temps après, que cela seul les avait empêché de mettre le feu aux maisons de Québec, parce qu'ils voyaient bien qu'on était sur les gardes et qu'ils ne pouvaient nous surprendre, tout cela nous causa de grandes incommodités ; et ce qui nous affligea encore plus sensiblement c'est qu'on nous ôta le Saint-Sacrement, dont la présence nous rassurait et nous consolait de toutes nos disgrâces : le danger parut si évident, qu'on jugea ne devoir pas même le laisser à la paroisse, dans la crainte que ces malheureux ne commissent quelques profanations s'ils entraient dans Québec, comme ils l'avaient projeté, ces tristes promenades durèrent trois semaines, après lesquelles, on sut que les Iroquois avaient fait coup sur les Français, les Algonquins et les Hurons, dont ils firent une cruelle boucherie, ayant tué près de 80 Français et des Sauvages sans nombre en plusieurs endroits, depuis les Trois-Rivières jusques à

Québec, et surtout à l'île d'Orléans où ils se cantonnèrent : toute cette contrée gémissait de la tyrannie de ces furieux, les uns y étaient déjà assujettis, les autres craignaient d'y tomber. Monsieur de Lauzon, sénéchal, ne put voir cette désolation sans se mettre en devoir de donner la chasse aux ennemis, afin de garantir du moins le reste des habitants, il alla les attaquer à l'île d'Orléans, ils se défendirent longtemps en usant de plusieurs ruses pour se mettre à couvert des coups de fusil que les Français déchargeaient continuellement sur eux, ce qui ne les empêcha pas de se saisir d'un poste avantageux, où se voyant en assurance, ils sommèrent plus d'une fois les Français de se rendre, leur promettant la vie par de belles paroles que Monseigneur le sénéchal méprisa, aimant mieux mourir glorieusement en les battant, que de vivre dans une honteuse captivité, il anima par son discours et par son exemple le petit parti qu'il commandait, à faire tête aux Iroquois, quoiqu'ils fussent bien plus nombreux ; et ils s'exposèrent si généreusement qu'il ne resta en vie de tout son monde qu'un seul homme blessé à mort et entièrement hors de combat, que les ennemis emmenèrent en leur pays pour lui faire souffrir les cruautés ordinaires qu'ils exerçaient sur leurs prisonniers. Monsieur le sénéchal fut le premier tué dans cette affaire mais il eut la gloire en mourant d'éloigner les Iroquois qui prirent aussitôt la fuite, sa mort affligea tout le Canada, parce qu'il y était fort aimé et chacun le pleura comme s'il eût été son père, il savait se ménager l'affection des peuples par une certaine familiarité qui gagnait les coeurs, et qui lui attirait en même temps le respect de tout le monde.

“Les Iroquois se retirèrent triomphants après tant de carnages et emmenèrent un grand nombre de captifs Français et Sauvages pour les tourmenter chez eux. Quand on se fut bien assuré de leur retraite, nous retournâmes dans notre maison, et on nous rendit le très Saint-Sacrement : cependant de l'avis de Monseigneur l'Évêque et l'Intendant et Monsieur le Gouverneur, qui prit la peine de visiter toute notre maison, et qui la trouva très mal disposée pour un temps de guerre, nous résolûmes de faire travailler à ce que nous crûmes le plus nécessaire pour la mettre en état de défense, nous fîmes abattre les bois qui nous environnaient

encore, et qui auraient favorisés les Iroquois en leur fournissant de quoi cacher ; on jugea aussi qu'il fallait faire bâtir plusieurs guérites, et nous y consentimes pour nous fortifier un peu contre les ennemis qui se faisaient toujours beaucoup craindre."

P.-G. R.

COMMENT ON S'ECRIVAIT AUTREFOIS

Des écrivains prévenus ont prôné que sous le régime français la plupart de nos habitants ne savaient ni lire ni écrire. Dans ces mêmes pages, nous avons essayé, à différentes reprises, d'établir la fausseté de cet avancé.

Voici une courte lettre écrite par un pauvre habitant de Beaumont en 1744. Bien des messieurs de la ville, de nos jours, auraient peine à dicter une lettre plus délicate et plus sensée que celle de l'habitant Nadeau.

Il écrivait à sa fille qui résidait à Québec afin de lui donner son consentement pour son mariage avec l'huissier Rigault :

"A Beaumont, le 17e avril 1744.

"J'ay receu, ma chère fille, vos lettres par Mr Chasle, notre curé, et j'y répons à la hâte parce que l'occasion me presse. Je consents à votre mariage pourvu que ce soit votre avantage, ne connaissant pas celuy qui vous fait l'honneur de vous rechercher. Mais Mr notre curé m'a dit qu'il le connaissait et qu'il était honnête homme. Je ne puis vous donner rien pour le présent car j'ay bien de la peine à subsister et même je n'ay pas de quoy semer ma terre. Jugez de mon embarras. Mais vous ne perdrez rien et je ne vous ferez rien perdre, non plus qu'aux autres, et vous pouvez vous marier avec vos droits. Je vous souaite toutes les bénédictions du Seigneur. Votre mère et vos frères et soeurs vous embrassent tous. Je suis avec toute la tendresse possible, votre bon père.
Denis Nadeau."

On remarquera que sous le régime français les parents ne tutoyaient pas leurs enfants. Et les enfants, à plus forte raison, ne tutoyaient pas leurs parents.

LES SABREVOIS, SABREVOIS DE SERMONVILLE
ET SABREVOIS DE BLEURY
(suite)

—
M. DE SERMONVILLE

Le deuxième des fils de Jacques-Charles de Sabrevois naquit à Boucherville et il reçut au baptême, le 8 mars 1701, le prénom de Christophe.

A l'encontre de son frère aîné Charles et de son père, ce cadet ajouta à son nom patronymique celui de Sermonville que portait son aïeul. Et presque toujours il signa et la plupart du temps on ne le nomma que de ce seul nom territorial.

M. de Sermonville joignit les troupes dans sa jeunesse suivant la coutume de l'époque, et au mois de mai 1722, il devenait enseigne en second. Le 15 août 1731, le notaire Joseph Guillet de Chaumont rédigeait son contrat de mariage. Ce jeune officier allait épouser, le lendemain, demoiselle Agathe Hertel, fille de Joseph Hertel et de Catherine Philippe de Sainte-Thérèse. Quantité de parents et d'amis assistaient à la passation du contrat, entre autres : Charles de Sabrevois et Clément Sabrevois de Bleury, tous deux frères du futur. Marie-Joseph de Sabrevois, sa soeur. Charlotte Guichart de Bleury, belle-soeur, François Hertel de la Frenière, capitaine, et son épouse Charlotte Linctot, Pierre de Hertel de Montcourt et son épouse Thérèse de Périgny, Pierre Hertel de Beaubassin, Françoise Hertel, Antoine Salvaye de Trémont et Marguerite Hertel, Anne Véron, épouse de J.-B. Godefroy, Thérèse Cournoyer, etc.

En 1732, M. de Sermonville était "enseigne en pied" et ses supérieurs rapportent qu'il est "bon officier" (1).

(1) Cette assertion se trouve dans l'ouvrage de l'abbé Daniel, **Nos Gloires nationales**, Appendice : **Les officiers en 1732**, pp. 51, 58, 59. Dans cette liste, il est fait mention d'un Sabrevois de Bleury, lieutenant, âgé de 30 ans, et d'un Sabrevois de Sermonville, enseigne, âgé de 27 ans. Les erreurs de noms et d'âges dans cette liste sont nombreuses et M. Fauteux d'accord avec nous est d'avis que l'auteur "tout en travaillant sur une liste officielle a pris sur lui de modifier des noms". M. Fauteux fait depuis longtemps une étude attentive des officiers de cette époque et il est persuadé qu'il s'agit de Charles de Sabrevois (sans plus), alors lieutenant et âgé de 33 ans, et de son frère Christophe Sabrevois de Sermonville, âgé de 31 ans. Il ne saurait être question de Clément Sabrevois de Bleury et nous en parlerons dans notre article sur le sieur de Bleury, premier du nom.

En 1741, M. de Sermonville devient lieutenant, puis en 1745, il est créé aide-major de Montréal. A partir de cette date, c'est lui qui est chargé de l'instruction dans les conseils de guerre, c'est-à-dire dans le tribunal institué pour juger les militaires. Nous le voyons en cette qualité, le 23 avril 1746, dans l'affaire de François Chartron dit La Sonde, soldat de la compagnie de M. de Linctot, accusé d'avoir tué un camarade d'un coup d'épée. Il est également à ce poste dans le fameux procès du major Robert Stobo et de son compagnon Van Bramm qui commença au mois d'octobre 1756.

Il alla même siéger à Québec et c'est M. de Montcalm qui nous en informe dans son *Journal*, (pp. 304 à 314) : "le 26 septembre 1757 M. de Sermonville arrive à Québec pour instruire le procès des officiers qui ont rendu en 1755 les forts de Beauséjour et de Gaspareaux. M. de Vaudreuil avait ordre dès mai 1756 de tenir Conseil de guerre. . . . Il ne l'a fait plus tôt. M. de Sermonville fit fonction de procureur du roi."

Il était aide-major de Montréal depuis onze ans lorsque le poste de major devint vacant au mois d'avril 1756, par la promotion de M. de Noyan à la lieutenance de roi aux Trois-Rivières (1).

Sans aucun doute il dut briguer l'avancement, mais sans réussir, car ce fut le vétéran François Duplessis-Faber, âgé de 67 ans, qui décrocha la timbale.

Toutefois, M. de Sermonville obtint quelque chose, car dans un acte de l'état civil du 6 août 1758, on le dit "Capitaine-major dans les troupes et chevalier de Saint-Louis".

De son mariage avec demoiselle Hertel, naquirent :

Joseph-Amable, baptisé à Notre-Dame de Montréal, le 12 juin 1732 ; sépulture, le 21 août suivant.

François, baptisé le 30 juin 1733.

Antoine, baptisé à Montréal le 25 octobre 1735 et inhumé à Laprairie six jours plus tard.

Agathe-Joséphine, baptisée à Notre-Dame le 6 et inhumée le 14 novembre 1737.

Agathe, baptisée à Montréal le 1er décembre 1740 et inhumée le 23 août 1741.

René-Marie, baptisé le 9 septembre 1742.

(1) P.-G. Roy, *Les officiers d'état-major*, p. 195.

Marie-Angélique, baptisée à Montréal le 27 juillet et inhumée le 6 août 1744 à Longueuil.

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire* (VII, 107) lui donne un autre fils prénommé Charles qui serait mort au fort Duquesne et enterré le 27 juillet 1755.

Il semble impossible de déterminer exactement la source de cette information. M. F.-J. Audet nous écrit que dans la copie des actes de baptêmes et de sépultures du fort Duquesne que possède le service des Archives d'Ottawa, l'acte en question n'existe pas. Par ailleurs, dans la reproduction du texte des dits registres parue dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1913, p. 197, on lit qu'à la date du 27 juillet 1755, fut inhumé "Charles, escuyer, sieur de Jumonville, cadet à l'éguillette". M. P.-G. Roy nous ayant appris qu'il avait puisé cette matière dans la brochure de M. Shea, éditée en 1859, nous avons pu consulter l'ouvrage à la bibliothèque Saint-Sulpice et constater que dans le texte Shea, il y a *Sennonville*.

Enfin, M. Aegidius Fauteux est d'avis qu'il s'agit bien d'un fils de M. de Sermonville et il se rappelle avoir lu dans les notes inédites de J.-B. Melchior Hertel que le jeune de Sermonville avait été tué au cours d'un duel avec M. de Rocheblave.

Admettant le fait, il faut trouver un Charles de Sermonville. Le seul fils de Christophe de Sermonville qui ne mourut pas en bas âge, avait reçu au baptême le seul prénom de François, mais il arrive souvent—encore de nos jours—que les familles ne se contentent pas des noms inscrits aux registres. On les transforme, on en ajoute d'autres... pour embarrasser les généalogistes ou se gausser des fureteurs.

Sur cette branche des Sabrevois, après 1760, nos renseignements sont assez maigres. M. de Sermonville partit pour le pays de son père en 1763, probablement, et laissa sa femme à Montréal, car elle logeait à l'Hôpital Général des Soeurs Grises, au mois de septembre 1764 (1).

Plus tard, M. de Sermonville ayant obtenu une pension en France, sa femme dut aller le rejoindre. Cet ancien aide-major de Montréal "vivait encore en Touraine le 28 mars 1779" (2). (A suivre) E.-Z. MASSICOTTE

(1) *Annuaire de Ville-Marie*, II, supp. p. 86.

(2) Information fournie par M. Fauteux.

UNE OPINION SUR CHAMPLAIN

Les oeuvres de Champlain mettent suffisamment en relief sa belle et énergique physionomie. Un triple idéal l'anime : idéal religieux, patriotique et scientifique. C'est à la conversion des indigènes païens, à l'accroissement de la puissance nationale et à l'acquisition de connaissance géographiques étendues qu'il fait servir son goût passionné pour les voyages. Ses moyens ne sont pas inférieurs à son but. D'une constitution robuste, d'une hardiesse qui le pousse de l'avant lorsque ses compagnons "saignent du nez", navigateur émérite, dessinateur habile à lever les plans, observateur judicieux, il a toutes les qualités nécessaires pour faire de vastes et fructueuses explorations. Sa diplomatie envers les Sauvages, ses pénétrantes vues d'avenir, ses projets soigneusement préparés, énergiquement poursuivis, sont d'un homme d'État de premier ordre. Mais ce par quoi il mérite le mieux ce beau titre de "fondateur de la Nouvelle-France", c'est l'extraordinaire ténacité avec laquelle il lutte pendant près de trente ans pour exécuter ses desseins sans cesse arrêtés, traversés, renversés par des obstacles qui se relèvent dès qu'ils sont abattus ! Démêlés avec les marchands pour former et maintenir une compagnie, démêlés avec les associés pour mettre sur pied les oeuvres de colonisation, démêlés avec les commis installés dans la colonie, démêlés au sujet de ses propres pouvoirs, démêlés à Québec, démêlés à Paris. Et partout et toujours les mêmes contestations, les mêmes discordes qui surgissent à nouveau quand on les croit éteintes ! Quelles luttes excédantes, capables de lasser et de briser les plus fermes volontés ! Champlain est le granit que n'usent point les tempêtes. Et quand il semble que tout soit perdu, que la prise de Québec est le coup irrémédiable porté au moment même du succès enfin entrevu, il ne s'abandonne pas à la destinée ; par son activité et son énergie il se montre égal à la mauvaise fortune ; et, comme si elle était elle-même fatiguée et vaincue, il lui est donné dans les dernières années de sa vie de réparer le désastre et de voir sortir des brisants par un vent favorable la nef qui porte ses espoirs.

Fils de la patrie qu'il a agrandie ou fils de la patrie qu'il a faite, sa grandeur morale, son indomptable volonté nous

sont une fierté et un exemple. Qu'aux heures même les plus sombres et les plus désespérées son souvenir dicte les inébranlables résolutions à nos coeurs d'hommes et de citoyens! (Jean du Saguenay, *Le fondateur de la Nouvelle-France, Champlain*, p. 34).

ETATS de SERVICE du MARQUIS de MONTCALM

Marquis de Montcalm (Louis-Joseph de Montcalm Saint-Véran), né le 28 février 1712.

Marié à demoiselle Angélique-Louise Talon de Boulay.

Enseigne le 6 août 1721, au régiment de Vendôme (infanterie) devenu d'Ourouer ;

Capitaine, le 6 août 1729 ;

Colonel du régiment d'Auxerrois (infanterie), le 7 mars 1743 ;

Détaché de l'armée avec 4 bataillons, le 1er mai 1746 ;

Commandant à Alicé et environs, brigadier d'infanterie, le 20 mars 1747 ;

S'est démis du régiment d'Auxerrois, le 10 février 1749 ;

Mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, le 15 mars 1749 ;

Maréchal de camp, commandant les troupes du Canada, le 11 mars 1756 ;

Lieutenant-général, le 20 octobre 1758 ;

Mort des suites de blessures devant Québec, le 14 septembre 1759 ;

Campagnes :

1733, 1734 et 1735, armée du Rhin ; 1742, Flandre ; 1744, 1745, 1746, Italie et Provence ; 1747, 1748, Italie ; 1756 à 1759, Canada ;

Blessures :

Blessé le 16 juin 1746, à la bataille de Plaisance ; blessé, le 19 juillet 1747, au combat de l'Assiette ; blessé mortellement, le 13 septembre 1759, devant Québec .

Décorations :

Chevalier de Saint-Louis, le 12 avril 1743 ;

Commandeur, le 4 mars 1757.

(Archives du ministère de la guerre).

LA PREMIÈRE SEIGNEURIE DANS LA NOUVELLE-FRANCE

“Louis Hébert, premier défricheur canadien, écrit M. l'abbé Couillard Després, est encore le premier seigneur. Pour lui fut inauguré le système féodal qui a rendu de grands services dans la colonisation de notre pays”.

En arrivant à Québec, en 1617, Louis Hébert avait “bâti et construit un logement pour lui, sa famille et son bestail”, dans l'enceinte d'un clos, à la haute ville, qu'il avait défriché, assisté de ses serviteurs domestiques.

Le 4 février 1623, le duc de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, avait expédié à Hébert des lettres de concession, lui octroyant à perpétuité les terres, logements et enclos qu'il occupait.

Après la mort du duc de Montmorency, Louis Hébert envoya une supplique au duc de Ventadour pour obtenir la confirmation de sa concession. Il rappelait dans sa demande les services qu'il avait rendus à la Nouvelle-France.

Le duc de Ventadour, le dernier jour de février 1626, ratifia la concession accordée à Hébert et lui permit d'en jouir en fief noble ainsi que ses descendants.

“Nous, disaient les lettres patentes, pour les considérations sus-alléguées, et pour encourager ceux qui décideront cy-après peupler et habiter le dit pays de Canada, avons donné, ratifié et confirmé, donnons, ratifions et confirmons au susdit Louis Hébert et ses successeurs et héritiers et, suivant le pouvoir à nous octroyé par Sa Majesté, toutes les susdites terres labourables défrichées et comprises dans l'enclos du dit Hébert ensemble la maison et bâtiments ainsi que le tout s'étend et comporte au dit lieu de Québec sur la grande rivière ou fleuve de Saint-Laurent pour en jouir en fief noble par lui, ses héritiers et ayant cause à l'avenir comme de son propre et loyal acquet et en disposer pleinement et paisiblement comme il verra bon être, le tout relevant du fort et château de Québec.”

Le 10 avril 1666, Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, héritière de Louis Hébert, vendait sa seigneurie à Mgr de Laval, évêque de Pétrée. L'acte de vente reçu par le notaire Romain Becquet la décrit ainsi : “fief noble et

enclos de terre en la haute ville de Québec sur lequel il y a maisons et étables, jardins et terres labourables, borné d'un côté aux terres de l'église qui les séparent par la clôture qui est entre les deux, d'autre côté le long de la grande rivière St-Laurent et de celle de St-Charles, d'un bout aux terres du sieur d'Auteuil et d'autre bout au clos des R. M. Hospitalières, et aux autres terres appartenantes à la dite dame Couillard qui les séparent par un petit ruisseau qui descend dans le clos des dites R. M. Hospitalières, et généralement tout ce qui est contenu dans le d. enclos de terre qu'elle a dit lui competer et appartenir à cause de la succession du feu sieur Louis Hébert, son père".

Le 8 avril 1680, par acte de MM. Carnot et de Troyes, notaires au Châtelet de Paris, Mgr de Laval donnait la seigneurie du Sault-au-Matelot au séminaire de Québec.

Il y a donc près de deux siècles et demi que le séminaire de Québec est en possession de la seigneurie du Sault-au-Matelot.

P.-G. R.

SUR LE BRANDY-POT

Sur le Brandy-Pot (Pot à l'eau de vie), petit îlot situé au sud de l'île aux Ljèvres, au milieu du Saint-Laurent, face à la Rivière-du-Loup, se trouve une épitaphe sur laquelle on lit :

In memory
of
W. Yeaman,
seaman H. M. Ship
Centaur
Who depart his life
At this anchorage
June 2.. 1814
Aged 22 years

Cette épitaphe est sur une large et épaisse planche de chêne plantée en terre, entourée d'une minuscule clôture.

P. P.

LA CROIX DU MONT ROBIDOUX, EN CALIFORNIE

La croix de chemin la plus fameuse, à l'ouest des États-Unis, sinon de la république américaine toute entière, est celle qui s'élève à Riverside, en Californie.

Érigée sur le point culminant du mont Robidoux, à 500 pieds au-dessus de la vallée, cette croix a le privilège d'attirer annuellement et alternativement, des milliers de pèlerins, catholiques et protestants.

Quelques notes sur ce lieu de réunions dévotieuses devraient intéresser, puisque le nom d'un de nos compatriotes y est attaché.

Au surplus, cette notice peut servir à démontrer que la coutume de planter des croix gagne les États-Unis, où le "signe auguste" le long des voies publiques s'apercevait jadis si rarement. Et cette initiative de nos voisins encouragera peut-être les Canadiens à maintenir leur belle tradition avec une ténacité plus ferme que jamais.

D'où vient le nom de mont *Rubidoux*, ainsi que l'on orthographe, chez les Yankees ? Voici : Louis Robidoux, fils d'un marchand bien connu de Saint-Louis, Missouri, se rendit au Nouveau-Mexique vers 1830 en qualité de trappeur et traitant nomade. Rompu à la vie d'aventures, il revint à Butte, Mo., en 1840, rassembla environ 500 individus et les équipa dans le but de faire une randonnée dans les plaines, à partir de Sapling grove, Kansas. La troupe devait s'ébranler au mois de mai 1841, mais un obstacle s'offrit et la randonnée n'eut pas lieu. Louis Robidoux partit seul. A New Mexico, il rencontra un groupe de trappeurs de Santa-Fé et, avec eux, traversa la Californie en 1844. Peu après, il acheta le ranch Jurupa et devint le plus grand éleveur de son époque. Robidoux installa bientôt sa famille sur son domaine et comme les colons arrivaient, les autorités le nommèrent juge dès 1846. Ce pionnier notoire décéda en 1868 et deux ans après la ville de Riverside prenait nom (1).

A l'aide du *Dictionnaire* de Mgr Tanguay et des archives de Montréal essayons de retracer la lignée de ce citoyen

(1) Notes fournies par la **California Development Association**.

américain, issu d'une famille dont les descendants sont encore nombreux dans le Canada français.

1°—André Robidou dit l'Espagnol était fils de Manuel Robidou et de Catherine Alue, de Sainte-Marie de Galice, diocèse de Burgos, Espagne.

Il épousa à Québec, le 7 juin 1667, Jeanne Leduc, fille d'Antoine et de Catherine Denote, de Saint-Germain d'Auxerre, diocèse de Paris.

Après la naissance d'un enfant à Québec, le colon Robidou vint s'établir à Laprairie, et c'est dans la région de Montréal que ses autres enfants furent baptisés et mariés ainsi que leurs descendants.

2°—Guillaume Robidou, né à Laprairie en 1675 et inhumé à Montréal en 1754 s'était marié en cette ville le 11 juin 1697.

3°—Joseph Robidou, né en 1701 à Laprairie se maria au même endroit, le 7 janvier 1721, à Marie-Anne Fonteneau. Celle-ci mourut à Longueuil en 1735.

4°—Joseph Robidou, né en 1722 à Laprairie, épousa le 3 février 1749 Marie-Anne Leblanc, au Sault-au-Récollet.

5°—Joseph Robidou, né en 1750, épousa le 21 septembre 1782, Catherine Rolet à Saint-Louis, Missouri.

6°—Joseph Robidou, baptisé le 5 août 1784 à Saint-Louis, se maria au même endroit, le 13 août 1814 à Angélique Vaudry. De ce mariage naquirent Louis, le pionnier de Riverside, Joseph, le fondateur de St-Joseph, Mo., et Antoine, ce fameux guide et interprète de l'armée de Kearny qui fut blessé gravement au combat de San Pasqual, près de San Diego.

Ajoutons un mot sur l'origine de la croix qui surmonte le mont Robidou.

C'est un nommé Frank Miller, de la mission *Glenwood Inn*, qui eût l'idée d'ériger cette croix. Lorsque ses plans furent mûris, il les soumit en 1907, à Mgr T.-J. Conaty, de Los Angeles, et le 26 avril, l'évêque bénit la croix qui se dressait en souvenir du R. P. Junipero Serra, l'un des premiers missionnaires de la région. Le premier office de Pâques eût lieu le dimanche 11 avril 1909, à 5,30 du matin. Depuis lors, le fait est devenu coutumier. Chaque année, dans la nuit de Pâques, les automobiles s'amènent de tous les points

et gravissent le superbe chemin qui s'élève en spirale jusqu'au sommet du mont. Dès que le soleil flamboie à l'horizon, des trompettes saluent l'aurore et le programme des cantiques, des hymnes et des prières s'exécute.

Au jour de l'armistice, la fête commence au crépuscule et tour à tour, l'on rend hommage à l'une des nations alliées de la Grande guerre. Enfin, on manifeste de nouveau, la veille de Noël (1).

Le mont Robidoux domine une région fertile et pittoresque dont les habitants s'appliquent surtout à la culture des arbres produisant le citron et la pamplemousse. La ville de Riverside qui est au pied du mont est un chef-lieu qui compte aujourd'hui une population de 22,000 âmes.

E.-Z. MASSICOTTE

OUVRAGES PUBLIÉS PAR FEU L'HONORABLE
SENATEUR PHILIPPE LANDRY

Boissons alcooliques et leurs falsifications. Ste-Anne de la Pocatière, typographie de F.-H. Proulx, imprimeur-libraire—1867. 33 pp. in-8.

Où est la disgrâce ? Réponse à une condamnation politique. Québec—1876. 55 pp. in-8.

Traité populaire d'agriculture théorique et pratique. Montréal—1878. 379 pp. in-8.

Cette enquête. Lettres de M. Ph. Landry, député à la Chambre des Communes du Canada, à M. E. Pacaud, rédacteur de l'Électeur (Du "Courrier du Canada"). Québec—1883. 75 pp. in-12.

Les six raisons du Dr Verge contre le Cercle Catholique de Québec réfutées par M. Ph. Landry, député à la Chambre des Communes (Du "Courrier du Canada"). Québec—1884. 58 pp. in-12.

Difficulté scolaire du Manitoba par questions et réponses à la portée de tous. Québec, Léger Brousseau, imprimeur—1897. 64 pp. in-12 (2).

(1) **Riverside County, California**, compiled by the Riverside County Chamber of Commerce.

(2) Anonyme.

LES RANGS OU CONCESSIONS D'YAMACHICHE

La vieille paroisse d'Yamachiche, petite patrie d'Antoine Gérin-Lajoie, contient les rangs ou concessions suivants :

Grande-Rivière—C'est le plus ancien rang d'Yamachiche.

Petite-Rivière—S'étend chaque côté de la Petite Rivière Yamachiche ou rivière Lambert. Il fut habité presque en même temps que le rang de la Grande-Rivière.

Rivière-aux-Glaises—Tire son nom d'un ruisseau qui coule sur le sens des terres pour se jeter dans le fleuve, et que les anciens avaient appelé rivière aux Glaises ou rivière des Glaises.

Vide-Poche—On ne s'accorde pas sur l'origine de ce nom. Les uns prétendent que ce rang fut nommé ainsi parce que les défricheurs qui y ouvraient des terres portaient le lundi, le sac bien rempli sur le dos, et revenaient le samedi, le sac vide sous le bras. D'autres y voient une allusion à la pauvreté des premiers habitants de ce rang.

Village des Caron—Ce rang fut ouvert en 1783 par un cultivateur du nom de Michel Caron. Neuf de ses fils se fixèrent dans ce rang. D'où : village des Caron.

Rivière-du-Loup—Ce rang, situé dans le fief Grandpré, s'étend le long de la rivière du Loup.

Petites-Terres—Les terres de ce rang sont courtes, mais elles sont de qualité supérieure. C'est là que fut élevé Antoine Gérin-Lajoie.

La Chicane—Ce rang a pris son nom à la suite d'une chicane à propos d'un cours d'eau.

L'Acadie—Nommé ainsi à cause de dix-huit familles acadiennes proscrites de leur pays qui vinrent s'y établir. (Tiré de l'*Histoire de la paroisse d'Yamachiche* par l'abbé N. Caron).

UN ENGAGEMENT D'APPRENTI-CHIRURGIEN
EN 1715

Pardevant le Nore Royal en la prevosté de Québec y residant soussigné fut present le Sr François Pampalon dit la branche sergent des troupes demeurant en cette ville lequel a engagé pour trois années consecutives a commencer du premier jour de Novembre prochain Joseph Pampalon son fils âgé d'environ quinze ans a ce present et de son consentement au Sr Simon Soupiran Me chirurgien en cette ville a ce present et acceptant pour led temps, pendant lequel il sera tenu de faire toutes les barbes et autres choses qui luy sera commandé par led Sr Soupiran concernant la Boutique, sans quil puisse quitter son service sous quelque pretexte que ce soit, auquel cas led Sr labranche son pere s'oblige de le faire revenir aussitot au service dud Sr Soupiran, ce marché fait moyennant que led Sr Soupiran promet et s'oblige nourrir led Joseph Pampalon pendant led temps, de luy montrer ce ql. pourra apprendre concernant la chirurgie mesme de le laisser aller à lhospital lors ql. n'aura point d'affaire pressantes pour le service dud Sr Soupiran. Comm'aussy ql. luy fournira Deux paires de soulliers françois par chacun an, Car ainsy &a promettant &a sous l'obligation &a renonçant & fait et passé aud Quebec en L'Estude dud nore. avant midy le vingt un Octobre mil sept cent quinze, en presence des Srs Jacques Pinguet de Vaucour et Jean Mossion Temoins demeurant aud Quebec Qui ont avec lesd parties et nore. signes.

François Pampalon
Joseph Pampalon
Soupiran
Pinguet De Vaucour
Jean Mossion
Rivet (1)

(1) Archives Judiciaires de Québec.

LES CAPITAINES DE MILICE AU COMMENCEMENT DU DIX-NEUVIEME SIECLE

.....La paroisse avait encore les officiers de milice. Ces charges honorifiques, très recherchées aussi, ne relevaient pas cependant du régime électif. Le gouverneur seul pouvait en disposer et les nominations se faisaient sur la recommandation des députés amis du pouvoir, sans que le titulaire eut besoin de justifier d'un stage. On devenait lieutenant-colonel, major, capitaine, lieutenant, sans avoir jamais su porter une épée ou manier un fusil. Quand on lit les actes de ce temps-là, on reste stupéfié de voir tant de militaires parmi nos paisibles populations. Chacun tenait à son titre et quand on s'adressait à un officier, qu'il fut sous les armes ou au manchon de la charrue, il aurait été très inconvenant de ne pas l'appeler colonel ou major.

Jamais les miliciens ne se réunissaient pour faire l'exercice. C'est tout au plus si, une fois l'an, le jour de la Saint-Pierre, en face de l'église, il y avait un appel de rôle et chacun répondait alors à son nom. Les colonels, les majors, les capitaines paradaient alors dans leurs uniformes, armés jusqu'aux dents, faisant sonner haut leur sabre ou leurs éperons. Tout ce monde panaché aurait été bien en peine de donner le plus simple commandement à cette troupe improvisée. La tradition nous a conservé l'ordre d'alignement qu'avait l'habitude de lancer d'une voix de tonnerre un des majors les plus brillants de la Pointe-de-Lévis. *Rangez-vous sur la boutique à Gnace !*, criait-il (1).

Le capitaine de milice possédait un banc d'honneur dans l'église. C'était le premier de la rangée du milieu, du côté de l'épître. Le premier capitaine de la première compagnie seulement avait droit à ce privilège dans chaque paroisse (2).

(1) La boutique à Gnace était une misérable forge appartenant à Ignace Guay, sur la place de l'église de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévis.

(2) **Mandements des évêques**, vol. II, p. 281. En 1834 (3 février), les officiers et miliciens de St-Jean-Port-Joli, St-Roch-des-Aulnaies et L'Islet exposèrent par requête à la Chambre d'Assemblée que dans toutes les paroisses de la campagne il était laissé un banc dans l'église paroissiale pour l'usage du capitaine de la paroisse. Il s'est élevé, disaient-ils, des doutes pour savoir si ce banc appartient au capitaine ou à l'officier supérieur en grade. Dans certaines paroisses, on paye rente pour ce banc et dans

Chaque année, les miliciens plantaient aussi un mai d'honneur devant la résidence de leur capitaine.

C'était une occasion de grandes réjouissances. Les salves de mousqueterie dont était saluée la plantation du mai correspondaient à autant de libations abondantes.

Jeunes lecteurs, qui parcourerez plus tard ces pages, si vous rencontrez par hasard dans quelques antiques maisons de la seigneurie des vieux portraits de famille peints à l'huile représentant des militaires en tunique rouge à larges brandebourgs, avec le regard assuré et la main reposant sur la poignée de l'épée, n'allez pas croire à quelques visions soudaines de guerriers revenant des guerres napoléoniennes, mais dites-vous bien que vous avez devant les yeux des officiers de milice qui ne virent jamais d'autres feux que ceux de leur cuisine et qui ne versèrent jamais que le sang d'inoffensifs moutons.

Après 1815, en effet, et pendant quelque vingt ans, un artiste français prit plaisir à parcourir nos campagnes et à peindre les nombreux colonels, majors et capitaines qui furent appelés à revêtir l'uniforme du roi et à répondre à l'appel aux armes sur le perron de l'église une fois l'an, le jour de la Saint-Pierre (J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. IV, p. 261).

LES DISPARUS

RAOUL COLLET—Français d'origine et marié à Dlle Rosette Simmons, Raoul Collet s'est éteint à Montréal le 21 mai 1911, âgé de 27 ans seulement. Éditeur de *Montréal qui chante*, revuiste et chansonnier, il excellait à tourner le couplet d'actualité.

L. PAT.

d'autres on n'en paye pas. Il y a déjà eu beaucoup de procès à ce propos, ne vaudrait-il pas mieux y pourvoir par une loi ? Un comité de la Chambre fit rapport que la jurisprudence du pays n'avait pas résolu clairement ces questions. Il était d'opinion, cependant, en se basant sur les ordonnances de 1734 et 1737, que le capitaine de milice de la paroisse avait droit au banc et de recevoir le pain-bénit après le seigneur de préférence à l'officier supérieur en grade.

L'EXPÉDITION DE M. DE LA BARRE CONTRE LES IROQUOIS EN 1684

Les historiens Garneau et Ferland ont longuement parlé de l'expédition de M. de la Barre contre les Iroquois en 1684.

M. l'abbé Ferland termine ainsi le récit de cette expédition *manquée* :

“La campagne entreprise par M. de la Barre avait été inutile pour le public ; et l'on reprocha au général (M. de la Barre) d'en avoir profité pour favoriser son commerce avec les Sauvages. Suivant M. de Meules, tous les officiers et soldats de sa petite armée témoignèrent un profond mépris pour la conduite du gouverneur. Sa principale faute fut d'avoir entrepris trop précipitamment et sans préparatifs suffisants, une guerre qu'il se hâta de terminer par une paix peu honorable au nom français” (1).

La revue de sa petite armée faite par M. de la Barre lui-même au fort Frontenac le 14 août 1684 nous donne les noms de tous les officiers qui le suivirent dans cette expédition et l'effectif de chaque compagnie.

Equipage de la barque *la Générale* :

M. de Saint-Michel, commandant ; La Fontaine, pilote ; Messier ; Blondeau ; René, charpentier du roi ; Boisjoli, LaMontagne, Lafleur, Arnault, Labrie, soldats.

M. DuTast, premier capitaine ; le sieur de la Groye, lieutenant ; 2 sergents, 41 soldats, 1 tambour.

M. de Cahouet, second capitaine ; M. de Saint-Basile, lieutenant (laissé malade à Montréal) ; 1 sergent, 43 soldats, 1 tambour.

Chevalier Aubry, troisième capitaine ; le sieur de la Rouarie, lieutenant ; 1 sergent, 41 soldats (avec en plus les 5 soldats de la barque *la Générale*).

Avant-garde commandée par M. DuGué :

Le sieur de Longueuil, major ; le capitaine de Montréal ; le sieur de Manteht, lieutenant ; 2 sergents, 34 soldats, 1 tambour.

(1) *Cours d'histoire du Canada*, vol. 2e, p. 144.

M. d'Aumesny, capitaine de l'île de Montréal (partie basse) ; le sieur de LaFleur, lieutenant ; 12 sergents, 39 soldats.

M. de Chailly, capitaine de l'île de Montréal (partie supérieure) ; le sieur de Saint-Michel, lieutenant (commandant de la barque *la Générale*) ; 2 sergents, 35 soldats et 1 tambour.

M. de Suève, capitaine de la côte de Sorel ; le sieur Du Verné, lieutenant ; 2 sergents, 45 soldats.

Corps de réserve :

M. de Villebon, major de brigade.

M. Godefroy de Saint-Paul, capitaine de Trois-Rivières ; le sieur de la Bretonnière, lieutenant ; 1 sergent, 24 soldats, 1 tambour (plus 5 soldats dans le convoi).

M. du Tilly, capitaine de la côte de Beaupré ; le sieur, lieutenant ; 2 sergents, 56 soldats.

M. de Beauvais, capitaine de la côte de Batiscan ; le sieur de Montplaisir, lieutenant ; 2 sergents, 37 soldats.

M. Duchesnay, capitaine de Beauport ; le sieur Traversy, lieutenant ; 2 sergents, 35 soldats.

M. de la Ferté, capitaine de la côte du Cap Rouge ; le sieur de Mezeray, lieutenant ; 2 sergents, 49 soldats, 1 tambour.

Arrière garde commandée par M. d'Orvilliers.

M. de Lotbinière, colonel, commandant le bataillon de Québec ; M. Dupuy, major ; le sieur Deschambault, aide-major, M. de Beaulieu, lieutenant ; 2 sergents, 75 soldats.

M. de Beaumont, capitaine de l'île d'Orléans ; le sieur Thibierge, lieutenant ; 4 sergents, 70 soldats, 1 tambour.

M. Dumont, capitaine de la côte de Lauzon ; le sieur Vincelot, lieutenant ; 3 sergents, 59 soldats.

Dans le fort Frontenac :

Le Père François, Récollet ; le sieur Bertet ; le sieur Prenouveau ; Perthuis, serrurier ; Colin, interprète ; Lafleur ; Lévasseur ; Baptiste, domestique ; Moÿse ; Petit-Train ; Montroux ; Pelletier ; Bastien ; Le Petit Breton ; Caulker ; Langlois ; Mesnier Cassan ; Cassan ; Jean de Québec ; Marmande ; charpentiers, (tous soldats de la compagnie DuTast) ; Jean Bardineau ; Pierre Pruneau ; Jean Dubois ; Bisestre ; Grégoire, fermier du fort, sa femme et cinq enfants.

JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE

Dans nos *Officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières* (p. 64), nous avons fixé l'année de la naissance de Jean Bouillet de la Chassaigne à 1659.

M. Émile Desmaizière, ancien président de l'Académie de Macon, a bien voulu nous fournir copie de l'acte de naissance de M. Bouillet de la Chassaigne. Cette pièce vieillit notre homme de cinq ans.

“Le vingt-cinquième jour mil six cent cinquante quatre, par moy, curé de Paray sousigné, a été baptisé un enfant du mariage de Mre Grandefroy Bouillet, advocat en Parlement, et de Delle Anne Bartaud, duquel a été parrain Me Jean Le Clair, advocat en Parlement, procureur fiscal des terres et Juridictions du dit Paray, la marrenne damoiselle Jeanne Bouillet représentée (ou assistée) par sieur Jean Coria!, qui l'ont nommé Jean, et se sont sousignés :

“Jean Le Clair, J. Bouillet et J. Quidy, curé de Paray.”

La Chassaigne (ou Chassaigne), ancienne seigneurie, est aujourd'hui un hameau de la commune de Saint-Vincent-les-Bragny, canton de Palinges, arrondissement de Charolles, département de Seine et Loire.

P.-G. R.

OUVRAGES PUBLIES PAR L'ABBE HOSPICE-A.
VERREAU

Aux Zouaves. Dernier adieu. Montréal—1868. 7 pp. in-16.

Invasion du Canada. Collection de mémoires recueillis et annotés. Montréal—1873. 394 pp. in-8.

Stanislas de Kostka. Drame en cinq parties. Montréal—1879. 58 pp. in-16.

Notice sur les fondateurs de Montréal. 1882. 12 pp. in-4.

Etats de service de l'École normale Jacques-Cartier, 1857-84.—1884. 24 pp. in-4.

Des commencements de l'église du Canada. Montréal,

- Dawson frères, libraires—1885. 10 pp. in-4.
Des commencements de Montréal. Ottawa—1887. 5 pp. in-4.
Jacques-Cartier : questions de calendrier civil et ecclésiastique. Ottawa—1890. 40 pp. in-4.
Jacques-Cartier : questions de droit public, de législation et d'usages maritimes. Ottawa—1891. 7 pp. in-4.
Jacques-Cartier : questions de lois et coutumes maritimes. Ottawa—1897. 15 pp. in-4.
Les deux abbés de Fénélon. Lévis, Pierre-Georges Roy, éditeur—1898. 85 pp. in-16.

CONSEILS DU ROI DANS LE BAS-CANADA

Edward Bowen.....	20 juin	1809
David Ross.....	3 sept.	1811
Alexis Caron.....	30 mai	1812
Charles-Richard Ogden.....	9 janv.	1816
Pierre Vézina.....	15 juil.	1824
Joseph-Rémy Vallières de St-Réal.....	29 oct.	1825
Stephen Sewell.....	15 juil.	1827
Andrew-William Cochran.....	6 sept.	1828
Frédéric-Auguste Quesnel.....	5 avril	1831
Michael O'Sullivan.....	5 avril	1831
Philippe Panet.....	28 nov.	1831
Dominique Mondelet.....	26 nov.	1832
Ebenezer Peck.....	8 fév.	1833
Augustus-David Bostwick.....	11 mars	1835
James-Charles Grant.....	19 juin	1835
Alexander Buchanan.....	19 juin	1835
Jean-François-Joseph Duval.....	22 juin	1835
Henry Black.....	24 sept.	1836
Charles-Dewey Day.....	4 janv.	1838
Pierre-Benjamin Dumoulin.....	13 janv.	1838
Henry Driscoll.....	31 mars	1838
John Boston.....	31 mars	1838
André-Rémy Hamel.....	14 mai	1839

FRANCIS-J. AUDET

LETTRE DE M. BELLECOMBE A M. JEAN TACHE

A Montréal le 5 janvier 1757

J'ay conté pendant un tems, monsieur et cher païs, avoir l'honneur de vous voir dans votre belle ville, mais des dispositions de Mr l'intendant ont changé mon projet. J'en suis fâché puisque cela m'empêchera de vous assurer verbalement des vœux que je fais pour vous dans cette nouvelle année. Sauvez persuadé, mon cher païs, que s'ils sont aucy efficaces que sincères les prospérités les plus abondantes seront votre partage nont seulement dans celle cy mais pendant un nombre infiny d'autres. Ceux que je fais pour madame votre epouse que j'onore toujours beaucoup ne sont ny moins vifs ny moins sincères. Je vous prie de vouloir bien les y faire agréer de ma part de même qu'à M. Malroux.

Vous m'avez marqué dans votre dernière lettre que vous aviez bien voulu me faire un manchon d'ourson. S'il est fait, je vous prie de le remettre au secretaire de M. Doreil qui voudra bien prier Mr Imbert de ma part et de sa sienne de me l'aporter lorsqu'il montera à Montréal. Ce premier vous remettra le montant de ce qu'il vous a couté. Cy au cas vous ne l'auriez pas fait faire, ne vous donnés pas la paine d'en chercher j'en acheteré un icy, ou que vous ne me puissiez procurer huit belles martes de dix à douze francs pièce.

J'ay l'honneur d'être avec un sincère attachement, monsieur et cher païs, votre très humble et très obéissant serviteur.

BELLECOMBE

Suscription : A Monsieur, Monsieur Tachet (Taché), négociant, à la ville basse, Québec (1).

(1) Archives de la province de Québec.

DE QUIHOMAT A GUYHOMARD

On s'étonne parfois de la facilité avec laquelle les anciens scribes variaient l'orthographe des noms propres ; certain chercheur a même pu relever quatorze formes différentes d'un même nom. Mais il arrive assez rarement qu'un individu change lui-même l'épellation de son nom, surtout s'il est instruit, encore moins s'il est prêtre. Or, un vicaire de la paroisse St-Martin, île Jésus, a accompli ce tour de force trois fois en quelques mois et il n'y a pas plus que trois quarts de siècle. Il s'agit de cet abbé que Mgr Tanguay dans son *Répertoire* et M. le curé Allaire dans son *Dictionnaire* appellent, avec plusieurs majuscules : François-Clément-Guy-Homard.

Ces auteurs le font naître en 1825, sans dire où ; ordonner à Saint-Laurent en 1849 ; vicaire à Verchères en 1849-50 et vicaire à Sainte-Martine en 1850-51.

Nous contestons cette dernière assertion, car c'est à St-Martin, île Jésus, que le jeune lévite exerce son ministère en ces dernières années et voici comment il pose son seing aux registres : le 30 juillet 1850, Clément Guihomat ; le 8 septembre il écrit Cl. Guyhomat ; enfin, à partir du 9 octobre 1850, il signe Guyhomard, avec une seule majuscule. Il conserve cette forme jusqu'au 15 janvier 1851.

Nanti enfin d'un nom à son goût, il disparaît de la circulation et ses biographes ajoutent simplement : "il quitte le diocèse en 1851."

Qu'est-il devenu ? A-t-il continué ses fantaisies orthographiques ? On ne le saura peut-être jamais.

E.-Z. M.

LES DISPARUS

JEROME-ADOLPHE CHICOYNE—Né à St-Pie, comté de Bagot, M. Chicoyne fut un conférencier intéressant et un écrivain judicieux. On a dit autrefois, que son journal le *Pionnier*, de Sherbrooke, était un modèle. Après avoir été élu député de Wolfe en 1892 et 1897 et aussi maire de Sherbrooke, M. Chicoyne alla demeurer à St-Hyacinthe où il s'éteignit le 30 septembre 1910.

CABRETTE

REPONSES

Qu'étaient les Miclets (XXX, p. 412)—Les Miclets, ou plutôt Miquelets, étaient, à l'origine, des troupes espagnoles sans discipline régulière et pratiquant quelque peu le banditisme en temps de paix. Ils étaient armés de pistolets, d'une courte dague et d'une carabine.

Louvois en créa douze compagnies en France et Louis XIV porta ce nombre à cent compagnies qui furent licenciées en 1763 pour être réorganisées au début des guerres de la Révolution et ensuite par Napoléon sous le nom de "Chasseurs de Montagnes" ; ce dernier s'en servit avec avantage contre les Espagnols.

Ces troupes spéciales, sorte de corps franc plein d'initiative, étaient habituées aux escarmouches en terrain accidenté ou boisé, aux coups de surprise et d'audace et auraient pu, en effet, rendre d'appréciables services au Canada à l'époque où fut écrit le mémoire de l'officier dont parle votre correspondant.

FERNAND DE VERNEUIL.

La date de la fondation des Trois-Rivières (XXXI, p. 27)—*Le Catalogue des trépassés au lieu nommé les Trois-Rivières*, qui est un manuscrit bien connu dans la cité trifluvienne, donne en sa première page un renseignement qu'on peut regarder comme parfaitement authentique :

"Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France ayant ordonné qu'on dressa une habitation en ce lieu nommé les Trois-Rivières, Monsieur de Champlain qui commandait en ce pays y envoya de Kébec une barque sous la conduite de Monsieur de La Violette lequel mit pied à terre le quatrième de juillet de l'an 1634 avec quelque nombre de nos Français pour la plupart artisans et dès lors on donna commencement à la maison et habitation ou fort qui se voit en ce lieu.

"Le troisième de septembre de la même année le Rd. Père Paul Lejeune et le P. Buteux, Religieux de la Compagnie de Jésus, partirent de Kébec dans une barque et arrivèrent ici le 8 du même mois pour y assister nos Français pour le salut de leurs âmes.

"Vers la fin de décembre de la même année, le mal de s'étant jeté parmi nos Français en emporta quel-

ques-uns qui ont donné commencement aux chrétiens défunts et ce pays.”

Ces lignes trouvées en tête d'un cahier mortuaire constituent cependant un titre de noblesse ou, si l'on aime mieux, un acte de naissance pour la cité des Trois-Rivières.

La légende de saint Nicolas (XXVIII, p. 188)

—*La légende de saint Nicolas* est plutôt connue en France sous le titre de *La légende des trois enfants au saloir*. Cette chanson populaire très connue en France se chantait dans presque toutes nos campagnes autrefois.

Le texte de la chanson a été plus ou moins déformé ici. Nous le donnons d'après le texte chanté par Yvette Guilbert, lors de son passage à Québec, il y a quelques années :

Il était trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs :
S'en vont au soir chez un boucher :
“Boucher, voudrais-tu nous loger ?
—Entrez, entrez, petits enfants,
Y a d'la place assurément.”
Ils n'étaient pas sitôt entrés,
Que le boucher les a tués :
Les a coupés en p'tits morceaux,
Mis au saloir comme pourceaux.
Saint Nicolas, au bout d'sept ans,
Saint Nicolas vint dans ce champ.
Il s'en alla chez le boucher :
“Boucher, voudrais-tu me loger ?
—Entrez, entrez, saint Nicolas :
Y a d'la place, il n'en manqu'pas.”
Il n'était pas sitôt entré,
Qu'il a demandé à souper.
“Voulez-vous un morceau d'jambon ?
—Je n'en veux pas ; il n'est pas bon.
—Voulez-vous un morceau de veau ?
—Je n'en veux pas ; il n'est pas beau.
Du p'tit salé que je veux avoir,
Qu'il y a sept ans qu'est dans l'saloir !”
Quand le boucher entendit ça,
Hors de la porte il s'enfuya.

“Boucher ! boucher ! ne t'enfuis pas,
Repens-toi, Dieu te pardonnera.”
Saint Nicolas posa trois doigts
Dessus le bord de ce saloir.
Le premier dit : “J'ai bien dormi !”
Le second dit : “Ét moi aussi !”
Et le troisième répondit :
“Je croyais être en Paradis !”

Les derniers jours du gouverneur de Mézy
(XXX, p. 101)—On a fait beaucoup de potins sur les derniers jours du gouverneur de Mézy. Un manuel scolaire va jusqu'à dire que M. de Mézy, sentant sa fin approcher et voulant se réconcilier avec Mgr de Laval, son ancien bienfaiteur et ami qu'il avait si gravement injurié, *se fit placer sur une litière et porter à la résidence de l'évêque.*

Il y a ici une exagération qui fait peut-être voir plus clairement le repentir de M. de Mézy. Mais il ne faut pas grandir les derniers moments de M. de Mézy au détriment de Mgr de Laval, qui a joué le beau rôle dans ses démêlés avec le gouverneur. Mgr de Laval qui priait et faisait prier depuis plusieurs semaines pour le retour de M. de Mézy à de meilleurs sentiments n'a pas attendu qu'on lui apporte le malade chez lui. Dès son premier appel il accourut à son chevet, à l'Hôtel-Dieu. C'est ce que nous disent les mémoires du temps que l'abbé de La Tour résume ainsi dans son livre sur Mgr de Laval :

“Malgré quelques éclipses que l'ambition, l'intérêt, la jalousie, les mauvais esprits et des vues fausses, quoiqu'avec des intentions droites, avaient malheureusement occasionnées, M. de Maizie, avait de la piété ; il rentra en lui-même et répara bien authentiquement le mal qu'il avait fait. Le Prélat, toujours plein de charité, et mettant en Dieu sa confiance, avait tous les jours fait dire et disait lui-même la messe pour lui depuis ce grand éclat. Ses prières furent exaucées et après bien des remords qui avaient ébauché la conversion, le Gouverneur tomba malade de la maladie dont il mourût ; il se fit porter à l'Hôtel-Dieu dans la salle des pauvres. Sa maladie fut longue et lui laissa le temps de se préparer à la mort. Il fit prier M. de Laval de venir le voir, se réconci-

lia sincèrement avec lui, lui demanda pardon, et renonça à toutes ses prétentions. Il fit publier à son de trompe et afficher à tous les carrefours l'acte de la rétractation de tout ce qu'il avait dit et écrit contre lui et répandu dans des écrits publiés, affichés et distribués partout contre l'Évêque, le Clergé, et la Société, et le pardon qu'il demandait au public du scandale qu'il avait donné et à l'Évêque de l'outrage qu'il lui avait faite. Il fit plus, il prit M. de Laval pour son confesseur, et voulut mourir entre ses mains. Enfin, pour y mettre le dernier sceau, il fit un testament où il renouvela les mêmes protestations, et par esprit d'humilité et de pénitence il demanda d'être enterré dans le cimetière, au milieu des pauvres, sans pompe et sans distinction. Ses volontés furent exécutées, à l'exception des honneurs funèbres, que l'Évêque à la tête de son Clergé et de tous les Corps de la Colonie, lui rendit aussi solennellement qu'il fut possible.

“Le corps fut porté par quatre congréganistes des plus distingués, et les coins du drap par quatre sauvages, fut déposé à la paroisse, où il demeura dans la nuit, et le lendemain transporté à l'Hôpital.”

La prise du vaisseau le “Saint-Joseph” (Vol. XXX, p. 277)—Nous trouvons des détails sur la prise du vaisseau le *Saint-Joseph* dans une lettre de M. de Callières, gouverneur de Montréal, au ministre, du 19 octobre 1694 :

“Le vaisseau le *Saint-Joseph* a été pris, venant à Québec, proche des Sept-Iles, dans le Saint-Laurent, par des flibustiers anglais montés sur deux barques longues. L'on estime la perte de ce vaisseau à plus de 200,000 l. Mons. le comte de Frontenac y a perdu 8 ou 10,000 l. qu'on y envoyait en provisions. Il n'y a pas de doute que ce sera une amorce pour ces gens là de revenir l'année prochaine et que nos vaisseaux marchands seront toujours en grand danger quoiqu'on leur donne une escorte qui ne peut les tenir ensemble à cause des brumes qu'il y a aux approches de ces terres ici ; ce pays n'a pas besoin de pareilles pertes réitérées et il espère de la protection que vous avez la bonté de lui donner, Monseigneur, que vous accorderez la demande que Mons. le comte de Frontenac et Mons. de Champigny m'ont dit qu'ils vous feront d'une frégate de 30 canons avec les

officiers et 30 matelots pour hiverner à Québec, sur laquelle on y ajouterait des Canadiens et soldats pour croiser sans cesse à l'embouchure de ce fleuve dans le temps de l'arrivée des vaisseaux et pour envoyer aux côtes de Boston et Manat dans l'autre saison où on y prendrait des vaisseaux pour récompenser au delà de la dépense que cet armement coûterait."

M. de Gricourt (Vol. XXX, pp. 282 et 370)—La terre de Gricourt est sise en Picardie ; en 1666 elle était possédée par M. Philippe de Mol, écuyer. Plus tard elle passa à François-Mathieu de Théry, écr., seigneur d'Oppy, (famille des Pays-Bas) grand bailli héréditaire de la ville de Douai, lorsqu'il épousa Marie-Anne-Élisabeth de Mol. Au siècle suivant, en 1732, l'un des messieurs de Théry s'appelait l'*abbé de Gricourt*. Mais, en 1690, s'il y avait un religieux du nom de Gricourt à Québec, il devait appartenir à la maison de Mol. Nous avons trouvé aussi en 1696 un Charles de Gricourt, maître chirurgien à Abbeville, (Somme).

REGIS ROY

PIGEARD DE FONBRUNE

Le *Bulletin* du mois de mai 1922, p. 144, a publié une notice sur "M. de Fontbrune" dans laquelle on ne le désigne que par son nom territorial. Une circonstance fortuite me faisant trouver son acte de sépulture, je crois devoir reproduire le texte de cette pièce ici, afin de faire connaître tous les noms et prénoms de cet officier ainsi que la date exacte de son décès.

"Le deux octobre mil sept cent cinquante sept a été inhumé en la chapelle de St-Amable de cette église le corps de Jean-Louis Pigeard de Fonbrune écuyer capitaine aide de camp de Mr le chevalier de levy brigadier des armées du roy natif de la paroisse de St-Pedoux... en Périgard, décédé le jour précédent entre huit et neuf heures du matin". (Ré-gistre de N.-D. de Montréal).

St-Pédoux est probablement ce St-Perdoux qui est au sud de Bergerac, dans le département de la Dordogne. Cependant, au nord de ce département, il y a aussi un St-Par-doux.

Comment choisir ?

E.-Z. MASSICOTTE